

FONDS MONDIAL DE SOCIÉTÉS DE TAILLE INTERMÉDIAIRE FGP

Énoncé de politique de placement | 30 septembre 2024

FOYSTON, GORDON & PAYNE INC.
CONSEILLERS EN PLACEMENT

OBJECTIF DE PLACEMENT

La stratégie mondiale de sociétés de taille intermédiaire FGP (le « Fonds ») vise à dégager un rendement total avantageux par l'intermédiaire de la plus-value du capital à long terme et du versement de dividendes et d'autres revenus. Pour ce faire, le Fonds investit principalement dans un ensemble diversifié de titres de participation mondiaux de sociétés à petite capitalisation et à moyenne capitalisation.

OBJECTIF DE RENDEMENT

Au chapitre de la performance, le Fonds vise à dépasser le taux de rendement de son indice de référence sur des périodes de cinq ans.

PLACEMENTS ADMISSIBLES

Les titres de participation admissibles comprennent les actions ordinaires et privilégiées cotées en bourse, les débetures convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, les reçus de versement, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères et les parts indicelles cotées en bourse.

La trésorerie et les placements du marché monétaire admissibles comprennent les espèces et les dépôts à vue, les titres de créance à court terme émis par tout gouvernement canadien ou par des sociétés canadiennes, y compris les bons du Trésor émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ou leurs agences, les acceptations bancaires, les dépôts à terme, les effets de commerce, le Fonds du marché monétaire FGP et tout autre titre de créance comportant une durée à l'échéance de moins de un an.

Dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières du Canada le permettent, le Fonds peut investir dans des instruments dérivés, comme des contrats de change à terme, qui visent à couvrir ses positions contre les fluctuations des devises.

Le Fonds peut investir de temps à autre dans des parts d'autres Fonds FGP. Le Fonds peut investir la totalité de son actif dans des parts d'autres Fonds FGP. Lorsqu'ils choisissent dans quels autres Fonds le Fonds peut investir, le cas échéant, les gestionnaires de portefeuille de FGP se demandent si le Fonds sous-jacent contribuera à atteindre les objectifs de placement du Fonds, y compris la gestion de la diversification, de la liquidité ou d'autres risques de placement. Les investisseurs du Fonds ont le droit, sur demande, de recevoir gratuitement une copie de la notice d'offre et des états financiers annuels et intermédiaires du ou des Fonds sous-jacents de FGP. En cas de divergence entre cet énoncé de politique et celui d'un fonds sous-jacent, l'énoncé de politique du fonds sous-jacent prévaudra.

Lignes directrices relatives à la diversification et au contrôle du risque

Le Fonds a élaboré des lignes directrices pour s'assurer que ses placements sont diversifiés. Son actif est investi avec prudence au moyen de titres sélectionnés en fonction de leur contribution globale à l'objectif de placement du Fonds.

Lignes directrices relatives aux titres : Le Fonds détient habituellement de 35 à 65 titres de participation (à l'exclusion des placements indirects); la pondération de chaque placement en titres de participation variera selon l'évaluation de la qualité et de la valorisation de FGP. Un maximum de 10 % de la valeur marchande du Fonds peut être investi dans un seul émetteur. La notation de crédit minimale pour tout placement du marché monétaire à court terme est de « R1 » ou de « A ».

Lignes directrices relatives aux secteurs : Aucun placement minimal n'est exigé dans un secteur. Le total des placements dans un secteur ne peut pas dépasser 40 % de la valeur marchande du Fonds.

Lignes directrices relatives à la trésorerie : La pondération maximale de la trésorerie dans le Fonds est de 10 %.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

FGP a recours à une approche ascendante à long terme axée sur la qualité et la valeur pour la sélection des titres. Avec l'aide de l'équipe de la recherche de FGP, le gestionnaire de portefeuille est responsable de sélectionner les titres et d'élaborer le portefeuille en fonction des lignes directrices relatives à la diversification et au contrôle du risque de FGP.

Indice de référence au chapitre de la performance

Indice MSCI Monde tous pays petites capitalisations (net, \$ CA)

FONDS MONDIAL DE SOCIÉTÉS DE TAILLE INTERMÉDIAIRE FGP

Énoncé de politique de placement | 30 septembre 2024



Lignes directrices relatives aux pays et aux régions :

PONDÉRATION DE LA RÉGION (POURCENTAGE DE LA VALEUR MARCHANDE DU PORTEFEUILLE)		
PAYS/RÉGION	MINIMUM	MAXIMUM
Marchés développés	70 %	100 %
Marchés émergents	0 %	20 %
Marchés frontaliers	0 %	10 %

Lignes directrices relatives à la capitalisation boursière : Le Fonds investit directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié d'actions :

- Au moins 60 % de la valeur marchande du Fonds doit être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à la capitalisation boursière du placement le plus important de l'indice MSCI Monde tous pays petites capitalisations.
- Au moins 50 % de la valeur marchande du Fonds doit être investie dans des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure ou égale à 1 G\$ US.
- La capitalisation boursière minimale pour un placement direct est de 300 M\$ US au moment de l'achat.

LE FONDS EN BREF

Code du Fonds	1037	Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part. Cette dernière est calculée quotidiennement, à la clôture des activités de la bourse.
Catégorie des parts du Fonds	N	
Début du calcul du rendement	31 août 2021	Le revenu net de placement et le gain net réalisé sur les placements sont versés aux porteurs de parts sur une base régulière en fonction de la fréquence indiquée. Les distributions sont versées au prorata pour chaque catégorie aux porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux l'avant-dernier jour ouvrable précédant la date de distribution.
Détenteurs de régimes non enregistrés	Placement admissible	
Détenteurs de régimes enregistrés	Placement admissible	
Fréquence de l'évaluation	Quotidienne	
Fréquence des distributions	Revenu – mensuelle Gain en capital – annuelle (minimum)	Les divergences temporaires par rapport aux présentes lignes directrices relatives à la politique de placement seront généralement corrigées dans les 90 jours.
Ratio des frais*	0,26 %	
Fiduciaire	Compagnie Trust CIBC Mellon	Le Fonds peut consentir des prêts de titres.
Dépositaire	Compagnie Trust CIBC Mellon	
Auditeur	Deloitte s.r.l.	

* En contrepartie des services rendus, le fiduciaire, le dépositaire, l'agent comptable des registres et l'auditeur imputent des frais directement au Fonds. Le ratio des frais du Fonds pour 2023 est présenté ci-dessus. Pour sa part, FGP n'impute pas ses frais de gestion directement au Fonds.

FOYSTON, GORDON & PAYNE INC.

1, rue Adelaide Est, bureau 2600, Toronto (Ontario) M5C 2V9
416 362-4725 844-FOYSTON (369-7866) www.foyston.com